

- La *participation des personnes handicapées à la politique* du pays, par l'accessibilité de la Chambre des Députés, des mairies ainsi que des bureaux électoraux et de tous les autres bâtiments publics, comme aussi par l'introduction du vote par correspondance et par procuration.

- La *prévention sanitaire* et l'aménagement de l'environnement *sur le lieu de travail* doivent être renforcés et réglementés, et les contraventions, sanctionnées.

- La *gratuité des aides techniques et appareillages* de base doit être introduite soit au niveau des assurances sociales soit au niveau du ministère de la Santé.

- La mise en place des *mesures pré- et post-amputatoires* et post-accident facilitant aux personnes handicapées l'acceptation psychique de leur handicap doit être favorisée.